

Cette présentation a été effectuée le 4 décembre 2018 au cours de la journée « DEMI-JOURNÉE – La santé publique et les données probantes à l'ère de la révolution numérique » dans le cadre des 22es Journées annuelles de santé publique (JASP 2018). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section Éditions précédentes au : <https://www.inspq.qc.ca/jasp>.

Hub santé: politique, organisations et droit

H-pod

Une perspective socio-technique sur l'innovation en santé: le cas des systèmes de santé apprenants

Jean-Louis Denis (CRCHUM-ESPUM-H-POD, Université de Montréal)
Aude Motuleky (CRCHUM-ESPUM-H-POD, Université de Montréal)
Catherine Régis (CRDP-Faculté de Droit- H-POD, Université de Montréal et chercheure associée CRCHUM)

JASP 2018

H-pod

OBJECTIF DE LA PRÉSENTATION: Développer et partager un point de vue organisationnel sur l'émergence de systèmes de santé apprenants.

(Élaboration à partir d'un projet de recherche financé par les IRSC sur les Centres académiques de santé et les systèmes de santé apprenants (2018-2022))

SYSTÈME DE SANTÉ APPRENANT

- Systèmes qui font preuve d'une capacité à *"harness the power of data and analytics to learn from every patient, and feed the knowledge of "what works best" back to clinicians, public health professionals, patients, and other stakeholders to create cycles of continuous improvement"*.
- Friedman C, Rubin J, Brown J, Buntin M, Corn M, Etheredge L, et al. Toward a science of learning systems: a research agenda for the high-functioning Learning Health System. *J Am Med Inform Assoc.* 2015;22:43-50.
- Schneeweiss S. Learning from big health care data. *N Engl J Med.* 2014;370:2161-3.



POSTULAT I: L'ambition de créer des systèmes de santé apprenants est emblématique d'une économie fondée sur les connaissances.

Pour la santé publique, il s'agit d'une révolution au sens où ce champ de pratiques sera *de facto* de plus en plus enchâssé dans des organisations et des systèmes caractérisés par une très forte *agencéité* du monde technique

POSTULAT II: Les organisations et systèmes de santé sont des entités socio-techniques.

Selon le Larousse: Approche des systèmes de travail et des organisations du travail en vue de leur amélioration. (Son objectif est plus large que celui que s'assigne l'ergonomie.)

Un enjeu fondamental des entités ou systèmes socio-techniques est de statuer délibérément sur le rapport de prescription induit par la technologie (Trist, 1981). Les critères proposés dans Les travaux actuels sur l'innovation responsable en santé (Lehoux & al., 2018) peuvent servir de guide pour penser et reformuler les rapports de prescription.

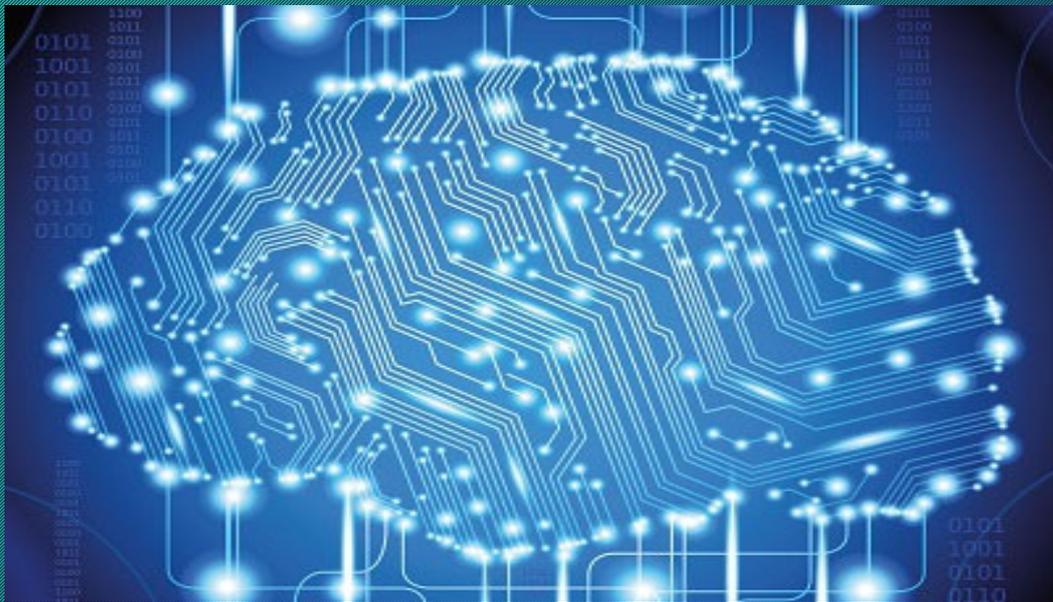
H-pod

Ces deux postulats ont pour conséquence l'engagement des organisations et systèmes de santé dans des transformations importantes qui obligent à penser et repenser la double **agencéité** des humains et des technologies. La santé publique fera face aux mêmes défis.

UN MODÈLE COMPLEXE D'ORGANISATIONS (ET DE SYSTEMES)
EN ÉMERGENCE



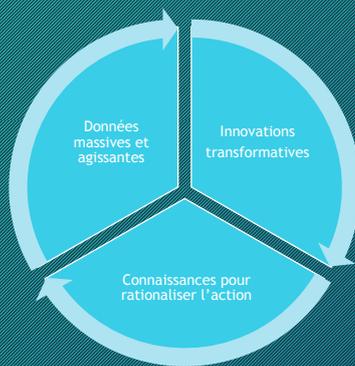
10



H-pod

Dans les organisations ou systèmes à capacités fortement distribuées, le développement de dispositifs de pilotage et de régimes d'imputabilité appropriés sont garants de la performance.

Ingrédients actifs d'un monde apprenant



LES CAPACITÉS REQUISES POUR
ARTICULER LES DEUX FORMES
D'AGENCÉITE TECHNIQUE ET
HUMAINE

H-pod

UN PETIT DÉTOUR PAR LA GESTION POUR PENSER
L'ARTICULATION DU SOCIAL ET DU TECHNIQUE DANS LES
SYSTÈMES DE SANTÉ APPRENANTS

« Une *situation de gestion* se présente lorsque des participants sont réunis et doivent accomplir, dans un temps déterminé, une action collective conduisant à un résultat soumis à un jugement externe ». (Girin, (1990) - 2016, p. 166)

« *L'agencement organisationnel* est un *composite*, c'est-à-dire un ensemble d'éléments hétérogènes reliés entre eux : hommes, bâtiments, téléphones, ordinateurs, documents, machines et objets de toutes sortes ». (Girin, (1995) - 2016, p. 230)

(Une seconde lecture du modèle socio-technique!!!)

« L'hypothèse fondamentale de l'esquisse de ce cadre d'analyse proposé ici est que la **compétence d'un agencement** - sa capacité à réaliser la performance qu'on attend de lui - réside dans les relations entre ses divers éléments, bien plus que les propriétés de chaque élément pris isolément ». (Girin, (1995) - 2016, p. 233)

H-pod

Le modèle de la délégation élaboré par les sciences de la gestion doit être amendé pour rendre compte de l'intensité de la **dualité socio-technique** qui prend forme dans les systèmes apprenants.

Implications pour les systèmes de santé apprenants et la santé publique

- L'assurance de la qualité et de l'intelligibilité des données - la maîtrise du rapport de prescription rendue possible par l'innovation technique de rupture
- Le rapport entre les acteurs et les données - les risques de reproduire l'organisation hiérarchique dans un milieu à capacités distribuées
- Les risques d'une redistribution inéquitable des usages et du potentiel de la technologie
- L'importance de penser la gouvernance et les régimes d'imputabilité dans des organisations qui sont *de facto* en réseaux plus ou moins formalisés